

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2010 B 05230
Numéro SIREN : 527 675 706
Nom ou dénomination : 2JEANFC

Ce dépôt a été enregistré le 20/12/2019 sous le numéro de dépôt B2019/057122

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2019/057122**
n°de gestion : **2010B05230**
n°SIREN : **527 675 706 RCS Lyon**

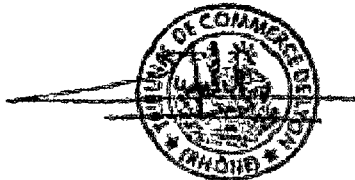
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 20/12/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

2JEANFC - Société par actions simplifiée
26 chemin Des Broses 69260 Charbonnières-les-bains -FRANCE-

date de clôture : 30/06/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes consolidés



5397529

5397529



GROUPE 2JEANFC
26 chemin des Brosses
69260 CHARBONNIERES LES BAINS

Comptes consolidés au 30/06/2019

Sommaire

	Pages
- Bilan actif-passif/compte de résultat au 30/06/2019	1 à 2
- Annexe aux comptes consolidés au 30/06/2019	3 à 19

BILAN CONSOLIDE

Montants en K€	30/06/2019	30/06/2018	Pro-forma 30/06/2018
	12 mois	12 mois	12 mois
ACTIF			
Actif Immobilisé	6 503	5 796	5 796
Ecart d'acquisition	2 374	2 374	2 374
Immobilisations incorporelles	278	290	290
Immobilisations corporelles	3 700	2 987	2 987
Immobilisations financières	151	145	145
Titres mis en équivalence	-	-	-
Actif circulant	15 634	16 225	14 425
Stocks et en-cours	867	690	690
Clients et comptes rattachés	8 174	7 524	7 524
Autres créances et comptes de régularisation	1 806	3 864	2 064
Impôts différés actifs	294	425	425
Valeurs mobilières de placement	157	156	156
Disponibilités	4 336	3 566	3 566
Total de l'actif	22 137	22 021	20 221

Montants en K€	30/06/2019	30/06/2018	Pro-forma 30/06/2018
	12 mois	12 mois	12 mois
PASSIF			
Capitaux propres totaux	5 633	5 292	5 292
Capitaux propres part du groupe	5 565	5 250	5 250
Capital	4 001	4 001	4 001
Réserves consolidées - part groupe	1 249	762	762
Résultat consolidé - part groupe	315	487	487
Intérêts minoritaires - Réserves	42	49	49
Intérêts minoritaires - Résultat	26	7	7
Provisions pour risques et charges	111	393	393
Impôts différés passifs	-	-	-
Dettes	16 393	16 336	14 536
Emprunts et dettes financières	4 471	5 697	3 897
Fournisseurs et comptes rattachés	4 157	3 575	3 575
Autres dettes et comptes de régularisation	7 765	7 064	7 064
Total du passif	22 137	22 021	20 221

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Montants en K€	30/06/2019	30/06/2018
	12 mois	12 mois
Chiffre d'affaires	50 338	43 347
Production stockée et immobilisée	-	-
Production de l'exercice	50 338	43 347
Autres produits d'exploitation	911	681
Achats consommés	- 19 331	- 16 856
Autres charges d'exploitation	- 6 233	- 4 569
Charges de personnel	- 23 209	- 20 117
Impôts et taxes	- 855	- 817
Dotations aux amortissements et aux provisions	- 953	- 1 143
Résultat d'exploitation	668	526
Résultat financier	- 107	- 117
Résultat courant des entreprises intégrées	561	409
Résultat exceptionnel	- 63	- 79
Impôts sur les résultats et participation des salariés	157	- 150
Résultat net des entreprises intégrées	341	480
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	-
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	341	480
Intérêts minoritaires	26	- 7
Résultat net (part du groupe)	315	487
Résultat par action	0,08 €	0,12 €
Résultat dilué par action	0,08 €	0,12 €
Nombre d'actions	4 001 390	4 001 390

PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

Préliminaires

Cette annexe est établie en Keuros.

Les comptes consolidés au 30 juin 2019 présentent les caractéristiques suivantes :

- Total Bilan : 22 137 K€
- Résultat Net – Part du Groupe : + 315 K€

Référentiel comptable

Les comptes consolidés au 30/06/2019 sont établis dans le respect des principes comptables et conformément aux règles françaises prescrites par le règlement n° 99-02 du CRC.

Présentation Pro-forma 06/2018

Le Bilan fait l'objet d'une présentation Pro-forma des comptes au 30/06/2018, en raison du reclassement à la clôture au 30/06/2019 de l'avance reçue pour le préfinancement du CICE. Cette avance est comptabilisée pour 2 116 K€ en compensation des Autres créances à l'actif du Bilan au lieu d'être comptabilisée en Emprunts et dettes financières au passif du Bilan. La présentation Pro-forma tient compte de ce même reclassement au 30/06/2018 à hauteur de 1 800 K€.

Les tableaux suivants font également l'objet d'une présentation Pro-forma pour la même raison :

- Autres créances (présentation 06/2018 en Pro-forma)
- Tableau de financement par l'analyse des flux, sur lequel les éléments ci-dessous sont rectifiés :
 - Concours bancaires au 30/06/2018 (exclusion de l'avance CICE)
 - Variation des créances d'exploitation (exclusion de l'avance CICE à l'ouverture de l'exercice 30/06/2019)

Modalités de consolidation

⇒ Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés significatives contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le groupe au 30 juin 2019 :

GROUPE 2JEANFC – Comptes consolidés et annexe – Exercice clos au 30/06/2019

- Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.
- Aucune société du groupe n'est consolidée par intégration proportionnelle.
- Aucune société de groupe n'est mise en équivalence.

Toutes les sociétés du groupe 2JEANFC sont consolidées par intégration globale, la société 2JEANFC détenant un contrôle exclusif sur l'ensemble des sociétés consolidées.

⇒ **Régime de l'intégration fiscale**

Aucune convention d'intégration fiscale n'a été conclue entre les sociétés du groupe.

⇒ **Traitement des écarts d'acquisition**

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés évalués à leur juste valeur, c'est-à-dire la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

- Ecarts d'acquisition positifs

Un écart d'acquisition positif « représente ou comprend la fraction du prix payé en contrepartie des avantages que procure la prise de contrôle de l'entreprise ».

Les intérêts minoritaires correspondent à leur quote-part dans cette juste valeur. La différence entre la valeur d'entrée ainsi déterminée et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise contrôlée est appelée « écart d'évaluation ».

- Ecarts d'acquisition négatifs

Un écart d'acquisition négatif correspond à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise ou à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses.

1001 Repas :

Un écart d'acquisition positif a été constaté lors de l'acquisition de la société 1001 Repas en 12/2010 et 01/2011, pour un montant de 4 190 K€.

Le montant de l'amortissement au 30/06/2019 s'élève à 1 816 K€. La valeur résiduelle de l'écart d'acquisition au 30/06/2019 est de 2 374 K€.

Aucune dépréciation complémentaire n'a été constatée sur l'exercice.

3001 Repas :

Aucun écart d'acquisition n'est constaté, les titres ayant été acquis par le groupe à la constitution de la société.

4001 Repas :

Aucun écart d'acquisition n'est constaté, les titres ayant été acquis par le groupe à la constitution de la société.

1001 P'tits plats :

Aucun écart d'acquisition n'est constaté, les titres ayant été acquis par le groupe à la constitution de la société.

⇒ **Méthode de conversion**

L'Euro est la devise de l'ensemble des sociétés du groupe.

⇒ **Elimination des opérations réciproques**

Toutes les transactions du groupe font l'objet d'un retraitement conduisant à en éliminer l'impact sur les états financiers du groupe.

⇒ **Date de clôture des comptes consolidés**

La durée de l'exercice est de 12 mois, du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Les sociétés sont consolidées sur la base :

- des comptes sociaux du 01/07/2018 au 30/06/2019 pour les sociétés 2JEANFC, 1001Repas, 3001Repas, et 1001 P'tits Plats.
- des comptes sociaux du 07/07/2018 au 31/12/2018, et des comptes sociaux du 01/01/2019 au 30/06/2019 pour la société 4001Repas

et mis en accord avec les principes comptables retenus par le groupe.

Méthodes et règles d'évaluation

⇒ **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Mode et méthodes d'évaluation appliqués

Les immobilisations figurent à l'actif à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

- **Fonds de commerce**

Le groupe détient un fonds de commerce dont l'acquisition a été réalisée le 01/10/2016 :

- Les aires :
- Valeur d'acquisition : 260 K€
- Dépréciation : Aucune

Le règlement ANC du 23/11/2015 a modifié les principes régissant la comptabilisation, l'amortissement et la dépréciation de l'écart d'acquisition et/ou fonds de commerce.

La société doit au préalable déterminer si l'écart d'acquisition et/ou le fonds de commerce a une durée d'utilisation limitée ou non à partir de l'analyse des caractéristiques pertinentes qui ont conduit à l'opération, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques.

En l'absence de limite prévisible de la durée d'utilisation, l'écart d'acquisition et/ou le fonds de commerce n'est pas amorti, mais fait en revanche annuellement l'objet d'un test de dépréciation, qu'il y ait ou non un indice de perte de valeur. Il est précisé que les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises en résultat. Si l'analyse conduit à estimer qu'il existe une limite prévisible d'utilisation, l'écart est amorti sur cette durée si elle peut être déterminée de manière fiable.

En conséquence, les écarts d'acquisition et/ou fonds de commerce positifs acquis depuis le 1er janvier 2016, ne sont plus amortis. Un test de dépréciation est effectué en fonction de critères patrimoniaux, de rentabilité historique et future. Dans le cas où la valeur nette comptable des écarts d'acquisition à la clôture est supérieure à la valeur d'inventaire issue des tests de dépréciation, une provision pour dépréciation est constituée.

Il est néanmoins possible de maintenir les plans d'amortissement antérieurs pour les écarts d'acquisition et/ou fonds de commerce acquis avant le 1er janvier 2016. 2JEANFC a décidé d'opter pour cette possibilité.

L'application de cette nouvelle méthode n'a pas fait ressortir de dépréciation éventuelle sur le fonds de commerce LES AIRELLES acquis sur l'exercice clos le 30/06/2017.

- Contrats de location financement

Les matériels de production, informatique, et de transport, pris en contrat de location financement par le groupe font l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés, afin de tenir compte des actifs immobilisés et des dettes financières relatives à ces contrats.

Les retraitements comptabilisés sont les suivants :

- VNC actif immobilisé = 1 847 K€
- Dette financière = 1 847 K€
- Dotations amortissement = 625 K€
- Charges financières = 8 K€

Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements et provision pour dépréciation

Immobilisations incorporelles :

Logiciels	Linéaire	1 à 4 ans
-----------	----------	-----------

Immobilisations corporelles :

Terrains	NA	
Constructions	Linéaire	7 à 30 ans
Agenc. et aménag. constructions	Linéaire	5 à 8 ans
Matériel et outillage	Linéaire ou dégressif	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire ou dégressif	3 à 5 ans

⇒ **Stocks et travaux en-cours**

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les stocks et en-cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

⇒ **Engagements de Retraite**

Les engagements du groupe envers les salariés au 30/06/2019 font l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés, afin de tenir compte de la dette valorisée selon les hypothèses de calcul suivantes :

- Turn-over :
- Cadres horizon retraite inférieur à 10 ans : 0%
- Autres cadres – Ancienneté inférieure à 5 ans : 20%
- Autres cadres – Ancienneté 5 à 10 ans : 10%
- Autres cadres – Ancienneté supérieure à 10 ans : 5%
- Non cadres horizon retraite inférieur à 10 ans : 0%
- Autres non cadres – Ancienneté inférieure à 5 ans : 35%
- Autres non cadres – Ancienneté 5 à 10 ans : 25%
- Autres non cadres – Ancienneté supérieure à 10 ans : 15%
- Table de mortalité : Insee 2014
- Evolution des revenus : 3.5% pour les cadres ; 2.0% pour les non cadres
- Taux de charge : 48% pour les cadres ; 35% pour les non cadres
- Taux d'actualisation : 1.45%

Le montant de l'engagement comptabilisé en Autres Dettes est de 480 K€.

⇒ **Prise en compte des impôts différés**

Les impôts différés ont été calculés conformément à l'approche bilantielle du règlement 99-02.

Toutes les différences temporaires (qu'elles soient issues des comptes sociaux ou directement des comptes consolidés) apparues dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale ont donné lieu à la constatation d'un impôt différé.

Lorsque les déficits fiscaux reportables sont considérés comme récupérables dans un proche avenir, ils sont constatés dans les comptes consolidés à l'actif.

Ces impôts différés sont évalués selon la méthode du report variable comme l'impose le règlement 99-02. Le taux d'impôt retenu est de 28%.

Les actifs et passifs d'impôts différés quelque soit leur échéance sont compensés lorsqu'ils concernent une société mère entité fiscale.

⇒ **Résultat par actions**

Le résultat par action déterminé en divisant le résultat net consolidé part du groupe, par le nombre d'actions émises par 2JEANFC s'élève à + 0.08 euros.

⇒ **Charges et produits exceptionnels**

Le groupe comptabilise en exceptionnel les opérations courantes à caractère exceptionnel ainsi que les événements extraordinaires.

⇒ **Changement de méthodes comptables**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

⇒ **Changement d'estimation**

Rappel du changement effectué au 30/06/2018 :

Suite à la mise en place d'un outil informatique de comptabilité fournisseurs à l'engagement et de contrôles appropriés, le groupe est, depuis l'exercice clos le 30/06/2018, en mesure d'évaluer de manière plus fiable les ristournes attendues au titre des achats effectués au cours de l'exercice, et ce, en affinant les hypothèses de calcul retenues.

Ce changement d'estimation, qui permet une meilleure lecture des résultats et des états financiers, a conduit le groupe à enregistrer un produit complémentaire de 291 K€ au 30 juin 2018.

Périmètre de consolidation

⇒ **Identification des sociétés comprises dans le périmètre**

La consolidation du groupe 2JEANFC englobe les comptes des sociétés suivantes :

Identification de la société mère

Raison sociale	Siège social
2JEANFC Siren : 527675706	26 Chemin des Brosses 69260 CHARBONNIERES LES BAINS

Sociétés consolidées par intégration globale

Raison sociale	Siège social	% Contrôle	% d'intérêts	Méthode
1001repas Siren : 410911044	3 Allée du moulin berger 69130 ECULLY	100%	100%	Globale
3001repas Siren : 810464594	7 Avenue de la créativité 59650 VILLENEUVE D'ASQ	80%	80%	Globale
4001repas Siren : 829667435	Rue Michel Girardot 52000 CHAUMONT	70%	70%	Globale
1001 p'tits plats Siren : 822341830	3 Allée du moulin berger 69130 ECULLY	100%	100%	Globale

⇒ **Variations de périmètre et des pourcentages d'intérêt**

Il n'y a pas eu d'opérations modifiant le périmètre et les pourcentages d'intérêts du groupe 2JEANFC au cours de l'exercice 06/2019.

⇒ **Honoraires versés aux commissaires au compte du groupe**

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 37 088 euros décomposé de la manière suivante :

Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes: 37 088 euros HT

Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles ont été définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L.822-11: 0 euros HT.

Explications des postes du bilan et du compte de résultat consolidés

⇒ Bilan consolidé

Actif immobilisé

- Immobilisations corporelles et incorporelles (en K€)

IMMOBILISATIONS BRUTES	30/06/2018	Var° Périmètre	+	-	30/06/2019
Frais d'établissement	9	0	0	0	9
Fonds commercial	260	0	0	0	260
Frais de recherche et développement	0	0	0	0	0
Ecart d'acquisition	4 190	0	0	0	4 190
Autres immobilisations incorporelles	243	0	15	0	258
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES-TOTAL	4 702	0	15	0	4 717
Terrains	367	0	0	0	367
Constructions	2 744	0	0	0	2 744
Installations techniques, matériels	2 510	0	1 491	172	3 829
Autres immobilisations corporelles	661	0	96	5	752
IMMOBILISATIONS CORPORELLES-TOTAL	6 282	0	1 587	177	7 692
IMMOBILISATIONS EN COURS- TOTAL	0	0	0	0	0
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	10 984	0	1 602	177	12 409

AMORTISSEMENTS	30/06/2018	Var° Périmètre	+	-	30/06/2019
Frais d'établissement	4	0	2	0	6
Fonds commercial	0	0	0	0	0
Frais de recherche et développement	0	0	0	0	0
Ecart d'acquisition	1 815	0	0	0	1 815
Autres immobilisations incorporelles	217	0	26	0	243
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - TOTAL	2 036	0	28	0	2 064
Terrains	0	0	0	0	0
Constructions	1 190	0	187	0	1 377
Installations techniques	1 642	0	545	172	2 015
Autres immobilisations corporelles	464	0	139	2	601
IMMOBILISATIONS CORPORELLES - TOTAL	3 296	0	871	174	3 993
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 332	0	899	174	6 057

GROUPE 2JEANFC – Comptes consolidés et annexe – Exercice clos au 30/06/2019

- Immobilisations financières

Les autres immobilisations financières figurant au 30/06/2019 à l'actif du bilan consolidé pour 151 K€ sont des dépôts et cautionnements à hauteur de 106 K€ et des titres de participations pour 45 K€.

Autres postes d'actif (en K€)

- Stocks

Nature	Montants bruts		Provisions		Montants nets	
	30/06/2019	30/06/2018	30/06/2019	30/06/2018	30/06/2019	30/06/2018
Matières Premières	700	565	-	-	700	565
Autres approvisionnements	167	125	-	-	167	125
TOTAL	867	690	-	-	867	690

- Clients et comptes rattachés

Nature	Montants bruts		Provisions		Montants nets	
	30/06/2019	30/06/2018	30/06/2019	30/06/2018	30/06/2019	30/06/2018
Clients	8 278	7 591	104	67	8 174	7 524

- Autres créances

	30/06/2019	30/06/2018	Pro-forma 30/06/2018
Fournisseurs débiteurs	111	68	68
Fournisseurs - avoirs à recevoir	749	632	632
Crédit d'impôt société	794	2 939	1 139
Etat - produit à recevoir	-	417	417
TVA déductible	96	74	74
Créances salariés	25	26	26
Créances organismes sociaux	29	32	32
Débiteurs divers	-	-	-
Créances clients - Badges	167	25	25
TOTAL	1 971	4 213	2 413

Ce tableau présente l'impôt différé actif en crédit d'impôt société, et n'inclut pas les comptes de régularisation actifs (Charges constatées d'avance)

- Fournisseurs débiteurs = 111 K€ ; dont 111 K€ sont en attente de remboursement.
- Crédit d'impôt sociétés = 794 K€ ; dont Impôt différé = 294 K€, CICE 2016 à 2018 net de préfinancement = 214 K€, CI Mécénat = 286 K€

GROUPE 2JEANFC – Comptes consolidés et annexe – Exercice clos au 30/06/2019

- Impôts différés

	30/06/2019	30/06/2018
Impôts différés actifs	294	425
TOTAL	294	425
	Actif	Passif
Lié au décalage entre les résultats comptables et fiscaux	38	33
Lié à la constatation des engagements retraite	134	154
Lié aux déficits fiscaux reportables	122	238
TOTAL	294	425

Capitaux propres (en K€)

- Capital social

	Nombre d'actions	Valeur nominale
Début d'exercice	4 001 390	1 €
Mouvements	-	
Fin d'exercice	4 001 390	1 €

- Variation des capitaux propres consolidés

	Groupe	Minoritaires	TOTAL
Capitaux propres consolidés 30/06/18	5 250	42	5 292
Résultat 30/06/2019	315	26	341
Capitaux propres consolidés 30/06/19	5 565	68	5 633

Passage des capitaux propres sociaux aux capitaux propres consolidés (en K€) :

	2JEANFC	1001 Repas	3001 Repas	4001 Repas	1001 p'ts plats	Total
Capitaux propres sociaux	6 142	3 009	219	113	- 3	9 480
Retraitements sur résultats	- 72	- 122	- 0	- 54	-	- 249
Retraitements sur réserves	36	10	- 4	22	-	64
Capitaux propres retraités	6 106	2 896	215	81	- 3	9 295
Élimination titres		- 1 695	- 80	- 70	- 1	- 1 846
Amort. Ecart acquisition antérieur	- 1 816					- 1 816
Amort. Ecart acquisition exercice	-					-
Quote-part Intérêts minoritaires - résultat			- 14	- 11		- 25
Quote-part Intérêts minoritaires - réserves			- 29	- 13		- 42
Capitaux propres groupe	4 290	1 201	92	- 13	- 4	5 566

GROUPE 2JEANFC – Comptes consolidés et annexe – Exercice clos au 30/06/2019

Passage du résultat social au résultat consolidé (en K€)

	2JEANFC	1001 Repas	3001 Repas	4001 Repas	1001 plats plats	Total
Pourcentage de détention	100%	100%	80%	70%	100%	
Méthode consolidation	IG	IG	IG	IG	IG	
RESULTAT SOCIAL	52	388	71	78	-	589
Retraitements	- 72	- 122	- 0	- 54	-	- 249
Résultat après retraitements	- 20	266	71	24	-	340
Ecart d'acquisition-Dotations	-	-	-	-	-	-
Quote-part Intérêts minoritaires	-	-	- 14	- 11	-	- 25
RESULTAT PART DU GROUPE	- 20	266	57	13	-	315

Autres postes de passif (en K€)

- Provisions inscrites au bilan

	30/06/2018	+	-	30/06/2019
Provisions dépréciation				
- sur stocks	-	-	-	-
- sur créances clients	67	49	12	104
- sur autres créances	-	-	-	-
Sous-Total	67	49	12	104
Provisions pour risques et charges (hors IDR)				
- pour risques	393	9	291	111
- pour charges	-	-	-	-
Sous-Total	393	9	291	111
TOTAL	460	58	303	215
<i>Dont dotations et reprises</i>	Exploitation	55	64	
	Financier	-	-	
	Exceptionnel	3	239	

Reprise sur provisions pour dépréciation sur créances clients = 12 K€

- Montant utilisé et repris au cours de l'exercice = Néant
- Montant non utilisé et repris au cours de l'exercice : 12 K€

Reprise sur provisions pour risques = 291 K€

- Montant utilisé et repris au cours de l'exercice = 291 K€
- Montant non utilisé et repris au cours de l'exercice = Néant

GROUPE 2JEANFC – Comptes consolidés et annexe – Exercice clos au 30/06/2019

- Emprunts et dettes financières

	30/06/2019	- 1 an	+1an -5ans	+ 5ans
Emprunts auprès des étab. de crédit	1 913	355	1 056	502
Emprunts liés aux contrats de location financement	1 847	594	1 253	-
Concours bancaires courants	2	2	-	-
Participation des salariés	260	260	-	-
Avances permanentes clients	444	26	418	-
Comptes courants d'associés	4	4	-	-
TOTAL Emprunts	4 470	1 241	2 727	502

- Fournisseurs et comptes rattachés

	30/06/2019	30/06/2018
Dettes fournisseurs	4 157	3 575
Dettes sur acquisition d'immobilisation	-	-
TOTAL	4 157	3 575

- Autres dettes

	30/06/2019	30/06/2018
Avance reçues / badges	241	148
Clients créditeurs divers / AAE	85	34
Dettes fiscales et sociales	7 332	6 822
Dettes diverses	36	-
Comptes de régularisation	72	60
TOTAL	7 766	7 064

⇒ Engagements hors bilan donnés (en K€)

Engagement donné par :	Type	Nature	Montant
1001 Repas	Emprunt	Nantissement comptes titres	100
1001 Repas	Emprunt	Hypothèque immeuble	503
1001 P'tits Plats	Emprunt	Hypothèque immeuble	808
1001 Repas	Emprunt	Gage espèce	35
1001 Repas	Emprunt	Intérêts restant à constater	29
1001 P'tits Plats	Emprunt	Intérêts restant à constater	102
1001 Repas	Location financement	Intérêts restant à constater	52
3001 Repas	Location financement	Intérêts restant à constater	3
4001 Repas	Location financement	Intérêts restant à constater	6

GROUPE 2JEANFC – Comptes consolidés et annexe – Exercice clos au 30/06/2019

⇒ Postes du compte de résultat consolidé

Chiffre d'affaires par secteur d'activité (en K€)

	Restauration scolaire	Autre restauration	Refacturation fournisseurs	Divers	TOTAL
EXERCICE	juin-19				
CAHT + PRODUCTION	33 039	15 891	834	574	50 338

Impôt sur les bénéfices (en K€)

- Détail de la charge d'impôts

	30/06/2019	30/06/2018
Impôt exigible	26	- 18
Impôts différés	131	- 132
Total	157	- 150

- Preuve d'impôt (en K€) :

	Exercice 06/2019
Résultat net consolidé	341
Amortissement et reprise écarts d'acquisition	-
Impôt exigible	26
<i>Impôt société / exercice 06/2018</i>	26
<i>Contrib. Add. Sur dividendes</i>	-
Impôts différés	131
CICE - CI mécénat - CI apprentis	- 459
Résultat consolidé avant impôt et amort.	
Écart d'acquisition (hors contribution additionnelle)	39
Décalage entre résultat comptable et fiscal	287
Divers	- 7
	319
Taux théorique	28,00%
Charge fiscale théorique	89
<i>Impôt société / exercice 06/2017</i>	26
<i>Impôts différés</i>	131
Charge fiscale réelle	157
<u>Ecart lié au changement de taux</u>	68

GROUPE 2JEANFC – Comptes consolidés et annexe – Exercice clos au 30/06/2019

Charges de personnel (en K€)

	30/06/2019	30/06/2018
Rémunération du personnel	17 394	15 240
Charges sociales	6 210	5 709
CICE	- 395	- 833
Total	23 209	20 116

Effectif moyen : 557 salariés

Résultat Financier (en K€)

	30/06/2019	30/06/2018
Produits net cession VMP	-	-
RAP financiers	-	-
Autres produits financiers	1	8
Total produits financiers	1	8
DAP financiers	-	-
Intérêts et charges financières	107	119
Autres charges financières	2	5
Total charges financières	109	124
Total Résultat financier	- 108	- 116

Résultat exceptionnel (en K€)

Le résultat exceptionnel comprend essentiellement :

- Reprise indemnités litige à verser =	+ 100 K€
- Reprise provision redressement Urssaf =	+ 139 K€
- Indemnités litige =	- 100 K€
- Redressement Urssaf =	- 134 K€
- Pénalités Urssaf =	- 54 K€
- Pénalités commerciales =	- 9 K€
- Autres charges exceptionnelles =	- 5 K€
- Total =	- 77 K€
- Rappel Comptes consolidés =	- 63 K€

Explications des postes du tableau de financement par l'analyse des flux de trésorerie en K€

L'avis de l'OEC précise que le tableau des flux étant un document de synthèse, la trésorerie doit être issue des rubriques concernées du bilan. Cela exclut de tenir compte d'éléments inscrits en engagements hors bilan, tels que les EENE.

Les composantes de la trésorerie sont les suivantes :

	30/06/2019	30/06/2018
Valeurs mobilières	157	156
Disponibilités	4 336	3 566
Concours bancaires	- 2	- 1 802
TOTAL	4 491	1 920

Le tableau de financement par l'analyse des flux

OPERATIONS D'EXPLOITATION	30/06/2019
Résultat net des sociétés intégrées	315
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :	
Amortissements et provisions (sauf actif circulant) / DAP	907
Amortissements et provisions (sauf actif circulant) / RAP	- 291
Variation des impôts différés	131
Autres variations	- 2
Plus ou Moins Values de cession	- 2
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées	26
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	1 084
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :	
Stocks	177
Créances d'exploitation	- 1 407
Créances diverses	-
Dettes d'exploitation	- 1 283
Dettes diverses	-
Variation du besoin en fonds de roulement	- 2 513
FLUX DE TRESORERIE DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	3 597
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 1 602
Versements cautionnement et prêts et autres immobilisations financières	- 6
Retour des cautions et prêts	1
Cession d'immobilisations	6
Incidence des variations de périmètre	-
FLUX DE TRESORERIE DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	- 1 601
OPERATIONS DE FINANCEMENT	
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-
Réduction de capital	-
Augmentation de capital - minoritaires des sociétés intégrées	-
Augmentation emprunts	1 532
Remboursement d'emprunts et dettes financières diverses	- 945
Variation dette de participation des salariés	- 12
Augmentation comptes courants d'associés	-
Remboursement comptes courants d'associés	-
FLUX DE TRESORERIE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT	575
Variation de trésorerie	2 571
Trésorerie d'ouverture	1 920
Trésorerie de clôture	4 491

Explications des postes du tableau de financement par l'analyse des flux de trésorerie en K€ - présentation PROFORMA

Les composantes de la trésorerie sont les suivantes :

	30/06/2019	30/06/2018
Valeurs mobilières	157	156
Disponibilités	4 336	3 566
Concours bancaires	- 2	- 2
TOTAL	4 491	3 720

Le tableau de financement par l'analyse des flux

OPERATIONS D'EXPLOITATION	30/06/2019
Résultat net des sociétés intégrées	315
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :	
Amortissements et provisions (sauf actif circulant) / DAP	907
Amortissements et provisions (sauf actif circulant) / RAP	- 291
Variation des impôts différés	131
Autres variations	- 2
Plus ou Moins Values de cession	- 2
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées	26
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	1 084
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :	
Stocks	177
Créances d'exploitation	393
Créances diverses	-
Dettes d'exploitation	- 1 283
Dettes diverses	-
Variation du besoin en fonds de roulement	- 713
FLUX DE TRESORERIE DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 797
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 1 602
Versements cautionnement et prêts et autres immobilisations financières	- 6
Retour des cautions et prêts	1
Cession d'immobilisations	6
Incidence des variations de périmètre	-
FLUX DE TRESORERIE DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	- 1 601
OPERATIONS DE FINANCEMENT	
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-
Réduction de capital	-
Augmentation de capital - minoritaires des sociétés intégrées	-
Augmentation emprunts	1 532
Remboursement d'emprunts et dettes financières diverses	- 945
Variation dette de participation des salariés	- 12
Augmentation comptes courants d'associés	-
Remboursement comptes courants d'associés	-
FLUX DE TRESORERIE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT	575
Variation de trésorerie	771
Trésorerie d'ouverture	3 720
Trésorerie de clôture	4 491

2JEANFC

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 4 001 390 EUROS
SIEGE SOCIAL : CHARBONNIERES LES BAINS (69260)
26, CHEMIN DES BROSSES**

527 675 706 RCS LYON

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

Chers Associés,

Je vous ai réunis en assemblée générale, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, afin de vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice social clos le 30 juin 2019 et de ses perspectives d'avenir. A cette occasion, les comptes dudit exercice seront soumis à votre approbation.

Les convocations à la présente assemblée vous ont été adressées dans les formes et délais prévus par les statuts de la société et tous les documents et renseignements prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires vous ont été communiqués ou tenus à votre disposition, au siège social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Les comptes annuels qui vous sont présentés ont été établis suivant les mêmes règles de présentation et méthodes d'évaluation que celles retenues pour l'exercice précédent.

COMPTES ANNUELS

ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE

L'activité et les résultats de notre société au cours de cet exercice social, d'une durée de 12 mois, se présentent comme suit :

Résultat d'exploitation

L'activité durant l'exercice se traduit par un chiffre d'affaires nul.

En l'absence de produits d'exploitation et les charges d'exploitation s'élevant à 20 338 euros, dont 87 euros de dotations d'exploitation aux amortissements, le résultat d'exploitation est déficitaire de 20 338 euros.

Résultat financier et résultat courant avant impôt

Le total des produits financiers s'élève à 102 793 euros et comprend uniquement des produits financiers de participations.

Le total des charges financières s'élève à 30 000 euros et comprend uniquement des intérêts et charges assimilées.

Compte tenu du résultat financier, bénéficiaire de 72 793 euros, le résultat courant avant impôt est bénéficiaire de 52 455 euros.

Résultat exceptionnel et résultat net comptable

En l'absence de charges et produits exceptionnels mais compte tenu de l'impôt sur les sociétés pour 184 euros, les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net comptable de 52 271,32 euros.

SITUATION DE LA SOCIETE

Le total de l'actif immobilisé net ressort à 5 922 396 euros.

Le total de l'actif circulant s'élève à 235 694 euros, dont 12 054 euros de disponibilités.

Les acquisitions auxquelles il a été procédé au cours de cet exercice représentent un investissement de 2 300 euros.

Il n'y a pas eu de cessions d'immobilisations pendant l'exercice.

Compte tenu du résultat de l'exercice, les capitaux propres s'élèvent à 6 141 603 euros et se décomposent comme suit :

	Exercice 30/06/2019	Exercice 30/06/2018
Capital social	4 001 390	4 001 390
Réserve légale	104 397	95 151
Autres réserves	1 983 545	1 807 870
Résultat de l'exercice	52 271	184 921
	<hr/>	<hr/>
Capitaux propres	6 141 603	6 089 332

Au 30 juin 2019, le total du bilan de la société s'élevait à 6 158 090 euros, contre 6 110 501 euros au titre de l'exercice précédent.

COMPTES CONSOLIDES

ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE

L'activité et les résultats de notre groupe au cours de cet exercice social, d'une durée de 12 mois, se présentent comme suit :

Résultat d'exploitation

L'activité durant l'exercice se traduit par un chiffre d'affaires de 50 338 K€ et le total des produits d'exploitation s'élève à 51 249 K€, après prise en compte des autres produits d'exploitation pour 911 K€.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 50 581 K€, dont 953 K€ de dotations d'exploitation aux amortissements, faisant ainsi ressortir un résultat d'exploitation bénéficiaire de 668 K€ contre 526 K€ pour l'exercice précédent.

Résultat financier et résultat courant avant impôt

Compte tenu du résultat financier déficitaire de 107 K€, le résultat courant avant impôt est bénéficiaire de 561 K€, contre un résultat courant avant impôt bénéficiaire de 409 K€ pour l'exercice précédent.

Résultat exceptionnel et résultat net comptable

Compte tenu du résultat exceptionnel déficitaire de 63 K€ et des impôts sur les résultats et de la participation salariés pour 157 K€, les comptes consolidés de l'exercice se soldent par un bénéfice net comptable de 341 K€.

Ce résultat se trouve en diminution par rapport à l'exercice précédent pour lequel nous avons réalisé un bénéfice de 480 K€.

SITUATION DU GROUPE CONSOLIDE

Le total de l'actif immobilisé net ressort à 6 503 K€.

Le total de l'actif circulant s'élève à 15 634 K€.

Compte tenu du résultat de l'exercice, les capitaux propres consolidés s'élèvent à 5 633 K€ et se décomposent comme suit (en K€) :

	Exercice 30/06/2019	Exercice 30/06/2018
Capital	4 001	4 001
Réserves consolidées - part groupe	1 249	762
Résultat consolidé - part groupe	315	487
Capitaux propres part du groupe	5 565	5 250
Intérêts minoritaires - Réserves	42	49
Intérêts minoritaires - Résultat	26	(7)
Capitaux propres consolidés	5 633	5 292

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre comprend les sociétés suivantes, toutes consolidées selon la méthode d'intégration globale :

Entité	N° SIREN	% Intérêt
- 2JEANFC	527 675 706	société mère
- MILLE ET UN REPAS	410 911 044	100 %
- TROIS MILLE ET UN REPAS	810 464 594	80 %
- QUATRE MILLE ET UN REPAS	829 667 435	70 %
- MILLE ET UN P'TITS PLATS	822 341 830	100 %

- Lors de l'exercice clos le 30 juin 2019, la société MILLE ET UN REPAS, dans laquelle notre société détient 100 % du capital, a réalisé un chiffre d'affaires net de 46 986 129 euros et dégagé un résultat bénéficiaire de 388 443,95 euros.

- Lors de l'exercice clos le 30 juin 2019, la société TROIS MILLE ET UN REPAS, dans laquelle notre société détient 80 % du capital, a réalisé un chiffre d'affaires net de 2 570 527 euros et a dégagé un résultat bénéficiaire de 70 505,18 euros.
- Lors de l'exercice clos le 30 juin 2019, la société QUATRE MILLE ET UN REPAS, dans laquelle notre société détient 70 % du capital, a réalisé un chiffre d'affaires net de 673 889 euros et a dégagé un résultat bénéficiaire de 62 572,19 euros.
- Lors de l'exercice clos le 30 juin 2019, la société MILLE ET UN P'TITS PLATS, dans laquelle notre société détient 100 % du capital, a réalisé un chiffre d'affaires net de 75 000 euros et dégagé un résultat bénéficiaire de 408,12 euros.

**DELAIS DE PAIEMENT DES CLIENTS ET DES
FOURNISSEURS**

	Article D.441-I-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441-I-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et +)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	0					0	0					0
Montant total des factures concernées H.T.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pourcentage du montant total des achats H.T. de l'exercice	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires H.T. de l'exercice							0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues	0						0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal - Art. L411-6 ou L443-1 C.com.)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : 0 à 60 jours <input type="checkbox"/> Délais légaux : 20 à 60 jours						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : 0 à 60 jours <input type="checkbox"/> Délais légaux : 30 jours					

**DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT
(Article 223 quater du CGI)**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il vous est signalé qu'aucune somme concernant des dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été réintégrée dans le résultat fiscal.

**ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE
ET DE DEVELOPPEMENT**

Si ce n'est une recherche permanente de nouvelles méthodes d'exploitation pour mieux nous adapter au marché et mieux satisfaire nos clients, rien de particulier n'est à signaler.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Prises de participations et de contrôle

Conformément à l'article L. 233-6, alinéa 1 du Code de Commerce, il est porté à votre connaissance que notre société n'a pris aucune participation dans le capital de sociétés civiles ou commerciales situées sur le territoire de la République française.

Activité des filiales et participations

Lors de l'exercice clos le 30 juin 2019, la société MILLE ET UN REPAS dans laquelle notre société détient 100 % du capital, a réalisé un chiffre d'affaires net de 46 986 129 euros et a dégagé un résultat bénéficiaire de 388 443,95 euros.

Lors de l'exercice clos le 30 juin 2019, la société ANGELS FOR FOOD dans laquelle notre société détient 1,84 % du capital, a réalisé un chiffre d'affaires net de 0 euro et a dégagé un résultat déficitaire de 30 068 euros.

**EVENEMENTS SIGNIFICATIFS
ET MODIFICATIONS STATUTAIRES
INTERVENUS EN COURS D'EXERCICE**

Evénements significatifs

Notre société a consenti un abandon de compte courant de 30 000 euros au 31 décembre 2018 au profit de la société QUATRE MILLE ET UN REPAS, assorti d'une clause de retour à meilleure fortune. Le retour à meilleure fortune est défini par la reconstitution des capitaux propres à hauteur de 100 000 euros à la clôture des prochains exercices, et sera constaté pour la part supérieure à ce montant. Ledit abandon de compte courant a été modifié par voie d'avenant le 30 juin 2019, lequel a réhaussé le seuil de retour à meilleure fortune à 120 000 euros. En conséquence, aucun retour à meilleure fortune n'est constaté au 30 juin 2019.

Modifications statutaires

Aucune modification statutaire n'a été décidée au cours de l'exercice.

**EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS
ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE
ET LA DATE D'ETABLISSEMENT
DU PRESENT RAPPORT**

Aucun événement important n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

EVOLUTION PREVISIBLE - PERSPECTIVES

Les premiers mois de l'exercice en cours ont été satisfaisants et le résultat devrait, sauf imprévu, être bénéficiaire.

AFFECTATION DU RESULTAT

Il vous est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 52 271,32 euros, comme suit :

- 5 % à la réserve légale 2 613,57 euros

- le solde au poste "Autres Réserves" 49 657,75 euros

**DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES
DEJA INTERVENUES**

Conformément aux dispositions légales, il est porté à votre connaissance qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

**CONTROLE DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

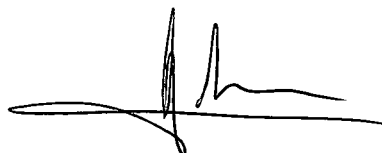
Il vous sera également donné lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés et de leur rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce.

RESOLUTIONS PROPOSEES

Vous trouverez en annexe du présent rapport, outre le tableau des filiales et participations, le texte des résolutions qui vous sont soumises.

Par avance, votre Président vous remercie de bien vouloir lui donner quitus de sa gestion pendant l'exercice écoulé.

Le Président



SAS ORIAL
12 & 15 Quai du Commerce
Le Thelemos
69336 LYON CEDEX 09

CABINET BOREL & ASSOCIES
Immeuble Les Vikings - Odin
17 Rue Louis Guérin
69626 VILLEURBANNE CEDEX

2JEANFC
SAS au capital de 4 001 390 Euros

26 Chemin des Brosses
69260 CHARBONNIERES LES BAINS

527 675 706 RCS LYON

SAS 2JEANFC

Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 juin 2019

Ce document contient 24 pages

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 30 juin 2019

A l'Assemblée Générale,

I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société 2JEANFC relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, de l'ouverture de l'exercice à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations

significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- La note indiquée en annexe concernant la présentation des comptes Pro Forma au 30 Juin 2018, afin d'améliorer la lecture des comptes, l'avance CICE accordée par la BPI a été mise en diminution de la créance sur l'Etat.
- Les engagements de retraite : le calcul a été affiné pour une meilleure prise en compte du turn-over en fonction de l'ancienneté et de la classe sociale professionnelle.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

IV- Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés.

V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaires à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

VII- Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Lyon, le 2 décembre 2019

Pour SAS ORIAL

S.AIGLOZ, Président

Pour CABINET BOREL&ASSOCIES

M.VIERRY, Associé